

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 AVRIL 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le dix-neuf avril deux mil seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – AUGER Patrick – LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BLANCHET Patrick – DESSALCES Jean-Claude – MOUSSERIN Jean-Luc – HENRY Elisabeth

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

N° 22 – VENTE LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal

- décide la vente du logement communal situé 2. Rue de la vieille cure (ancien presbytère composé de 4 chambres et 2 salles de douches d'une surface habitable de 189 m2 sur un terrain clos) et
- propose une mise à prix à 120 000 €.

N° 23 – VVA – COCON VICHY AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau communautaire de VVA a approuvé la constitution d'un groupement de commande pour l'opération COCON Vichy Agglomération afin de réaliser des travaux d'isolation de combles perdus.

Le Conseil Municipal

- décide d'adhérer au dit groupement de commande et
- approuve les dispositions de la convention constitutive.

Le Conseil Municipal accepte de traiter une question urgente non inscrite à l'ordre du jour.

N° 24 – PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel, établi par l'Association Intermédiaire ADEF de St Pourçain sur Sioule, en vue du remplacement d'un agent communal ;
- décide le recrutement d'un nouvel agent sous la forme d'un contrat unique d'insertion (CUI), d'une durée de 12 mois, pour le poste d'agent de service, d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, à compter du 17 Mai 2016.

Fait à SEUILLET, le 20 Avril 2016

Le Maire,
BONNET Pierre

